

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2010**

**Délibération
n°2010.05.074**

**Compte administratif
2009 - budget eau
potable - affectation
de l'excédent
d'exploitation**

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2010**

Secrétaire de séance : Françoise LAMANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Janine GUINANDIE à Philippe LAVAUD, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Cyrille NICOLAS à Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine PEREZ par Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET EAU POTABLE - AFFECTATION DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION

Le résultat de la section d'exploitation
 au titre de l'exercice 2009 s'élève à 758 840,21 €
 auquel il faut ajouter le résultat antérieur reporté 245 513,81 €

TOTAL.....1 004 354,02 €

Conformément à l'instruction M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement, il convient, par délibération, d'affecter la totalité de cet excédent.

Je sou mets donc à votre approbation l'affectation de ce résultat 2009 aux deux comptes suivants :

Compte 1068 : Réserves facultatives pour 595 463,43 €
 Ecriture reprise au budget supplémentaire 2010
 en section d'investissement (Article 1068 : Réserves)

Cette somme permettra :

- de couvrir le besoin de financement dégagé
 par la section d'investissement : 395 463,43 €
- de réaliser une dotation complémentaire en
 réserve de 200 000,00 €

Compte 110 : Report à nouveau pour..... 408 890,59 €
 Ecriture reprise au budget supplémentaire 2010
 en section d'exploitation
 (Article 002 : Excédent antérieur)

TOTAL 1 004 354,02 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 mai 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'affectation de l'excédent d'exploitation du compte administratif 2009 concernant le budget Eau Potable, comme indiqué ci-dessus par le rapporteur, soit :

Compte 1068 : Réserves facultatives pour 595 463,43 €
Compte 110 : Report à nouveau pour 408 890,59 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 juin 2010	<u>Affiché le :</u> 01 juin 2010